



1734

Arrêté n° ..... / MPEM portant attribution de la licence n° 22 autorisant l'exercice des activités de production, de distribution, et de vente d'énergie électrique dans la localité de Lexeiba, au bénéfice de la société SOMIDES Sarl.

**Le Ministre du Pétrole, de l'Energie et des Mines,**

- **Vu** la loi n° 2001.18 du 25 janvier 2001 portant sur l'Autorité de Régulation Multisectorielle ;
- **Vu** la loi 2001.19 du 25 janvier 2001 portant code de l'électricité ;
- **Vu** : le décret n°157-2007 du 06 Septembre 2007 relatif au Conseil des Ministres et aux attributions du Premier Ministre et des Ministres ;
- **Vu** le décret n° 026-2011 du 12 Février 2011 portant nomination de certains membres du Gouvernement ;
- **Vu** le décret n° 050-2011 du 05 Avril 2011 fixant les attributions du Ministre du Pétrole, de l'Energie et des Mines et l'organisation de l'administration centrale de son département.
- **Vu** : la décision n°113 du Conseil National de Régulation en date du 15 Août 2011 ;

**Arrête :**

**Article premier :** Une licence d'une durée de deux (2) ans, pour l'exercice des activités de production, de distribution et de vente d'énergie électrique dans la localité de Lexeiba est délivrée à la société SOMIDES sarl, dont le siège social est sis à Nouakchott.

**Article 2 :** Les caractéristiques de cette licence sont décrites dans le cahier des charges annexé à cet arrêté.

**Article 3 :** sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté, notamment l'arrêté n° 0606 / MEP du 22 Février 2010, portant attribution de la licence n° 17 autorisant l'exercice

des activités de production, de distribution, et de vente d'énergie électrique dans les localités de Lexeiba et Monguel, au bénéfice de la société SOMIDES Sarl.

**Article 4 :** Le Secrétaire Général du Ministère du Pétrole et de l'Energie et des Mines et le Président de l'Autorité de Régulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel de la République Islamique de Mauritanie.

14 AOU 2012

Nouakchott, le.....

Taleb ABDI VALL



**Annexe :** Cahier des charges pour la délégation à la société SOMIDES sarl du service public d'électricité dans la localité de Lexeiba.

**Ampliations :**

- PM
- MSG/ PR
- MID
- MPE
- ARE
- Archives Nationales
- JO
- DGLTEJO
- IGE
- SOMIDES Sarl.

